

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Mardi 24 Mai 2022

Présents : MM. COQUARD Romain - PRAST Lionel – GIRAUD Stéphanie – MONFRAY Yannick – PHILIBERT Marie-Claire – DAMIAN-FARJOT Marie Hélène– DAMIAN- FARJOT Marie- Christine –BISSAY Alain – MICOLON Laurianne – DEHOUX Guillaume – VIZIER Céline – BABE Stéphane – ANDRÉ Céline – Alain FONTAN – MATHELIN Fabienne – NOTIN Isabelle – GRIVOT Vincent -

Absents excusés : Raphaël SUEUR qui a donné procuration à Vincent GRIVOT – Guillaume BARRAS qui a donné procuration à Lionel PRAST

Secrétaire de séance : Lionel PRAST

Le conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire pour :

- Approuver la modification des tarifs communaux :

Tarif location grande salle polyvalente			
	1/3 de la salle 130 personnes	2/3 de la salle 260 personnes	Salle complète 390 personnes
Location salle seule	220,00 €	440,00 €	660,00 €
Location avec cuisine	280,00 €	500,00 €	720,00 €
Location avec cuisine et vaisselle <i>(Pour 144 personnes)</i>	320,00 €	540,00 €	760,00 €
Caution	500,00 €	750,00 €	1 000,00 €
Surcoût pour les habitants extérieurs à la commune	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Location Cuisine Seule	60,00 €		
Forfait d'utilisation de la salle <i>(Pour matériel, électricité, eau)</i>	80,00 €		
Forfait d'utilisation de la salle <u>avec installation du podium</u> <i>(Pour matériel, électricité, eau)</i>	110,00 €		
Chauffage	Consommation facturée en fonction du prix d'achat du fioul		

Tarif location petite salle polyvalente	
	Capacité 80 personnes
Location salle seule	180,00 €
Location vaisselle	40,00 €
Location avec cuisine	240,00 €
Surcoût pour les habitants extérieurs	90,00 €
Caution	300,00 €
Chauffage	Consommation facturée en fonction du prix d'achat du fioul
Forfait d'utilisation de la salle seule <i>(Pour matériel, électricité, eau)</i>	40,00 €

DIVERS	
Forfait montage barnum	50,00 €
Chaises (à l'intérieur de la commune)	2,00 €
Tables (à l'intérieur de la commune)	10,00 €
Forfait transport de matériel	40,00 €
Sacs poubelle (le rouleau)	4,00 €
Photocopie	0,30 €
Droits de place	0,50 € / m ²

- Approuver la modification des tarifs des concessions du cimetière communal

Acquisition concession	
Concession de 2,50 m²	
Pour 30 ans	200,00 €
Pour 50 ans	600,00 €
Concession de 5 m²	
Pour 30 ans	400,00 €
Pour 50 ans	1 200,00 €
Case columbarium	
Pour 15 ans	300,00 €
Pour 30 ans	500,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	50,00 €

- Adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 développé au 1^{er} Janvier 2023. Nouveau référentiel budgétaire et comptable pour les collectivités. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux existants.
- Approuver la convention de délégation partielle de gestion du personnel, service remplacement du CDG 42. La commune a fait appel au service remplacement proposé par la CDG 42 pour assurer le remplacement au poste de secrétaire de mairie.

- Approuver le choix de l'entreprise, suite au Marché public : Entretien de la Voirie 2022. L'entreprise la première classée à savoir l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, sise à PERREUX(LOIRE) a été retenue.
- Approuver les travaux d'éclairage public, Avenue des Granges Blanches et Avenue de Bellevue. Les travaux seront réalisés par la SIEL Territoire d'énergie, par transfert de compétence de la commune. Le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Travaux	Montant HT	Participation commune (60 % du prix unitaire)
Eclairage public Avenue des Granges Blanches et Avenue de Bellevue	47 683.00 €	28 610.00 €
TOTAL	47 683.44 €	28 610.06 €

- Approuver les travaux de dissimulation des réseaux secs, haut de l'Avenue des Granges Blanches. Les travaux seront réalisés par la SIEL Territoire d'énergie, par transfert de compétence de la commune. Le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Travaux	Montant HT	% du Prix Unitaire	Participation commune
Eclairage Public haut de l'Avenue des Granges Blanches	9474.00 €	60%	5 684.00 €
Dissimulation des réseaux secs haut de l'Avenue des Granges Blanches	33 520.00 €	44 %	14 748.00 €
Génie civil télécom Avenue des Granges Blanches	16 900.00 €	0%	16 900.00 €
TOTAL	59 894.22 €		37 333.33 €

- Approuver l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune, et l'adhésion à la compétence optionnelle IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques. La volonté de l'Etat d'impulser la mobilité électrique a conduit le gouvernement à encourager les collectivités et opérateurs privés à s'engager dans cette démarche. Il a mis en place un dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides pilotés par l'Agence de L'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). La Loi sur la Transition Energétique indique que les collectivités ont la responsabilité de mettre en place des schémas ou politiques fixant les objectifs et actions sur les territoires. Dans ce cadre, le SIEL-TE, en qualité d'autorité organisatrice de distribution d'énergie, assure un rôle pivot au niveau départemental et régional dans ce domaine et notamment la mobilité électrique. En conséquence, le SIEL-TE a souhaité engager un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et Hybrides rechargeable, et ce a travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire.